

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTRION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA 5ème
RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE
7 ET 8 JUILLET 2005**

Juillet 2005

Le 8 juillet 2005, s'est tenue dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA-BF) de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paramanga Ernest YONLI, Premier Ministre, Chef du gouvernement, la 5^{ème} édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

La cérémonie officielle d'ouverture s'est déroulée en présence du Président du Conseil Economique et Social, des membres du gouvernement, des autorités politiques, administratives et civiles de la Région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires au développement et de nombreux opérateurs économiques.

Trois allocutions ont été prononcées.

Dans son mot de bienvenue au Premier Ministre et à sa délégation, Monsieur Lazare SORE, s'exprimant au nom du Président de la CCIA-BF, El Hadj Oumarou KANAZOE, a salué la tenue régulière de la rencontre Etat/secteur privé qui s'est avérée être la tribune la mieux indiquée pour le secteur privé d'exposer au gouvernement ses préoccupations.

Il a ensuite exprimé l'espoir que les échanges autour du thème de la relance de l'investissement, objet de la présente rencontre, aboutissent à l'identification de mesures incitatives.

Aussi a-t-il rappelé les acquis des précédentes rencontres qui sont, entre autres, la création du fonds séquestre, de nouvelles sociétés telles que la SOBFEL, la SOGEO, la Banque de l'Habitat, l'adoption du nouveau code du travail et le lancement des réflexions autour du recensement fiscal.

Il a toutefois relevé l'épineuse question de la fraude qui demeure et continue de menacer de disparition des secteurs entiers de l'économie en inondant le marché de produits souvent impropres à la consommation.

Pour terminer, Monsieur Lazare SORE a porté à la connaissance du Chef du gouvernement, la tenue, en 2006, des secondes élections démocratiques de la Chambre consulaire, et a émis le souhait que le partenariat qui s'est instauré entre le gouvernement et le secteur privé se consolide davantage.

Succédant à Monsieur Lazare K. SORE, le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins, après avoir adressé ses chaleureuses salutations à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne, a souhaité la bienvenue à toutes les personnalités présentes.

Il a ensuite exprimé toute la gratitude des populations de la région des Hauts-Bassins pour l'honneur qui leur est fait à travers la tenue régulière de cette rencontre à Bobo-Dioulasso.

Il a également situé l'intérêt du thème central de la rencontre pour la région en ce sens que les unités industrielles de cette région connaissent des difficultés énormes qui se traduisent par un ralentissement sans précédent des investissements.

Cela montre combien les populations de la région placent leur espoir dans cette concertation dans une période particulièrement difficile pour le monde des affaires.

Il a salué les efforts déjà entrepris par le Gouvernement tout en affirmant la disponibilité des populations des Hauts-Bassins à répondre présentes sur tous les chantiers de développement de notre pays.

Pour terminer, le Gouverneur a réitéré les remerciements de la Population de Sya à l'ensemble du Gouvernement du Burkina Faso.

Ouvrant enfin la 5^{ème} rencontre gouvernement / secteur privé, le Premier Ministre a d'abord exprimé sa joie de se retrouver à Bobo. Il a remercié les autorités administratives, politiques et la population de Sya pour l'accueil et la qualité de l'organisation de la rencontre.

Il a ensuite affirmé la volonté de gouvernement de capitaliser les enseignements des précédentes rencontres qui ont permis d'instaurer un climat de confiance avec le secteur privé. Toutefois, il a noté que malgré les efforts déjà consentis, le secteur privé est toujours à la recherche de ses marques, notamment dans des secteurs d'activités potentiellement générateurs de valeur ajoutée. D'où le choix du thème de la relance de l'investissement pour jeter les bases d'une réflexion profonde. Aussi a-t-il souhaité que les échanges autour de cette problématique permettent de dégager une position commune.

Rappelant la mauvaise campagne agricole écoulée et la conjoncture internationale qui ont été durement ressentis par les paysans et les entreprises, il a réaffirmé l'engagement du gouvernement à rester attentif aux questions liées à la compétitivité du secteur privé.

Enfin, avant de souhaiter pleins succès aux travaux, il a invité toutes les parties à poursuivre le dialogue afin que, ensemble, l'Etat et le secteur privé parviennent à vaincre la fraude et l'incivisme fiscal qui ont malheureusement continué au cours de l'année écoulée.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont repris avec la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire et du document de « Stratégie de mobilisation de l'initiative privée pour la promotion d'une croissance économique durable ».

Conformément aux attributions du Comité Technique Paritaire, le Président a fait le point sur les actions réalisées, celles qui sont en cours et celles qui ne le sont pas encore.

Au titre des actions réalisées, il a cité essentiellement :

- l'achèvement et l'inauguration du terminal fruitier de Bobo-Dioulasso ;
- la création d'une Société de Gestion des Abattoirs de Ouagadougou ;
- le bitumage de la route Diébougou- Dipologo- Ouessa (60 Km) ;
- la création des Centres des Formalités des Entreprises (CEFORE) ;
- la modification de l'article 607 du Code de Procédure Civile dans ses dispositions suspensives (loi n°30-2004/AN du 10/09/2004 ;
- la mise en place des fonds séquestres dans le cadre des conflits de travail (loi n°31-2004/AN du 10/09/2004 ;
- la création du Centre d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation de Ouagadougou ;

- la publication de la circulaire n° 05-134/MJ/SG/DACPS du 25 mai 2005 relative à l'exercice illégal de la profession de pharmacien ;
- la prise de dispositions pour assainir le secteur de la santé par l'adoption de projets de décret portant conditions de l'exercice privé des professions de santé et conditions de création des établissements sanitaires ;
- l'organisation de journées économiques au Canada et en France ;
- la révision des valeurs de références ;
- l'exonération de 101 unités industrielles de la hausse des tarifs d'électricité ;
- la restructuration du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social ;
- l'appui à la restructuration de certaines entreprises (FILSAH, SN-SOSUCO, JOSSIRA Industries) ;
- l'accompagnement de la réhabilitation des activités de l'ex-Faso Fani à travers une nouvelle société dénommée FASOTEX.

Au titre des actions en cours de réalisation, il a cité les principales actions suivantes ;

- l'étude de faisabilité de la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso ;
- la construction du marché de bétail de Bobo-Dioulasso ;
- les travaux de bitumage des tronçons Bobo-Dioulasso-Dédougou (176km), Kaya-Dori (170km), Bobo-Dindéréso (15km) ;
- la création de la banque de l'habitat (le dossier sera incessamment examiné par la Commission bancaire) ;
- le transfert du Centre des Guichets Uniques (CGU) à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ;
- l'élaboration d'une circulaire sur l'interprétation des dispositions du nouveau Code de travail ;
- la relecture des dispositions du code de l'enregistrement, du timbre et de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Au titre des actions non réalisées, il a relevé les actions suivantes :

- le bitumage de la route Bobo-Hamelé (125km) ;
- le recensement fiscal ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la relecture des textes de base de commerce.

Dans son analyse, il a fait noter que des efforts remarquables ont été faits quant à la mise en œuvre des recommandations. Toutefois, il a signalé que des lenteurs et des incompréhensions existent dans l'exécution de certaines qui demeurent pourtant fondamentales pour le secteur privé.

Pour terminer, il a fait des recommandations pour un meilleur suivi des conclusions des rencontres.

Il s'agit de :

- l'adoption et l'exécution d'un programme de communication à l'endroit du secteur privé par l'ensemble des départements ministériels ;
- l'organisation systématique de concertations sectorielles par tous les départements ministériels ;
- l'invitation du CTP à chacune des concertations sectorielles organisées par les départements ministériels ;
- la tenue d'au moins deux réunions par an du Comité de Supervision ;
- l'implication de plus en plus forte des chefs de département ministériels dans la mise en œuvre des recommandations.

Après la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire, le Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat a présenté le thème de cette rencontre Gouvernement/Secteur Privé : « **Relance de l'investissement dans les secteurs productifs : contraintes, perspectives et attentes** ».

Il a souligné que malgré les réformes entreprises depuis une dizaine d'années, notre pays n'arrive pas à réaliser une croissance à un rythme soutenu pour répondre aux attentes de l'économie et de la population.

Il a relevé que le Burkina Faso est un pays à vocation agricole et pastorale, mais c'est le secteur tertiaire qui constitue aujourd'hui le pilier de la croissance économique.

C'est pourquoi, il a relevé qu'il était urgent et impératif de concevoir et de mettre en œuvre un plan de mobilisation de l'initiative privée pour relancer l'investissement.

C'est dans ce sens que des mesures ont été proposées dans le document de base de la présente rencontre.

Ces mesures vont essentiellement dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la compétitivité des entreprises et du renforcement de leur capacité.

Au titre des recommandations fortes qui ont été formulées en guise de stratégie de relance de l'investissement dans les secteurs productifs, on peut retenir principalement :

- la mise en place d'un environnement incitatif à l'initiative privée en éliminant les entraves résiduelles ;
- l'identification et la valorisation des sources potentielles de croissance et d'investissement ;
- la mise en place des outils plus incitatifs à la création d'entreprises comme les régimes francs ;
- la relecture du Code des Investissements ;

- le renforcement des institutions de financement des PME/PMI et l'élargissement du portefeuille des produits financiers ;
- la mise en place d'un incubateur ou d'une pépinière d'entreprises ;
- la création d'une Agence de Promotion des Investissements.

A la suite de cette présentation, la CCIA-BF a fait une intervention liminaire pour donnant une vue d'ensemble du secteur privé sur la problématique de la relance de l'investissement privé. Monsieur Lassiné DIAWARA, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, représentant du Président de la CCIA-BF, dans cette intervention liminaire, a d'abord exprimé à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et son Gouvernement, tout l'intérêt du Secteur Privé quant au choix du thème de la présente rencontre en ce sens que l'investissement privé est un déterminant clé de la croissance économique.

Il a ensuite remercié le Gouvernement pour les multiples efforts entrepris afin d'accroître la compétitivité du secteur privé.

Faisant le point sur la réflexion engagée par la CCIA-BF et la Maison de L'Entreprise en vue de mobiliser les chefs d'entreprises autour de cette problématique de l'investissement, Monsieur le Vice-Président de la CCIA-BF a indiqué que les taux de croissance annuels moyens, de l'ordre de 6,5 %, de l'économie nationale sont en deçà des taux requis pour espérer réduire considérablement l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux objectifs du millénaire.

Des résultats des analyses qu'il a présentés, il ressort le constat suivant :

- le niveau d'investissement privé productif est insuffisant et en baisse de 0,4 % en moyenne par an ;
- les secteurs de la transformation et de l'agroalimentaire apparaissent comme les locomotives de l'investissement privé ;
- l'investissement privé marque un léger recul pendant que celui du secteur public augmente ;
- l'attractivité du Burkina Faso peut être améliorée, comparativement aux autres pays membres de l'UEMOA.

L'enquête qui a été menée sur un échantillon de 56 entreprises de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso a permis de dégager les contraintes majeures liées à l'investissement privé dans notre pays.

Ainsi, 89,3 % des entreprises enquêtées ont évoqué la fiscalité ; 82,1 % ont relevé des contraintes liées au marché ; 78,6 % ont soulevé le problème du financement et 73,2 % ont souligné des contraintes liées à l'environnement des affaires.

Face à cette situation, Monsieur le Vice-Président a proposé les pistes de réflexion suivantes :

- rendre la fiscalité favorable à l'investissement par une relecture optimisée du code des impôts ;
- développer et rendre accessibles les moyens de financement au plus grand nombre d'opérateurs économiques par la création d'un fonds de garantie des investissements ;
- renforcer l'environnement institutionnel des entreprises en renforçant les structures d'appui au secteur privé, en luttant efficacement contre la fraude et en travaillant à réduire les coûts de transaction ;
- encourager l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication par des mesures incitatives dans le secteur ;
- renforcer l'attractivité du Burkina Faso dans l'espace UEMOA grâce à un code des investissements plus incitatif et à la création d'une structure de promotion des potentiels existants.

Pour terminer, Monsieur Lassiné DIAWARA a indiqué que le socle d'un véritable partenariat Etat/Secteur Privé fondateur d'espoir existe. Il s'agit :

- du caractère émergent de nombreuses filières de l'économie ;
- du dynamisme et de l'ingéniosité des opérateurs privés ;
- des efforts continus du Gouvernement en vue d'améliorer l'environnement des affaires ;
- de la stabilité politique et de la paix sociale dans le pays.

Cette intervention liminaire de la CCIA-BF a été suivie d'une douzaine d'interventions d'associations et de groupements professionnels.

CNPB

Le Conseil National du Patronat Burkinabè a évoqué des préoccupations liées aux marchés publics, au projet ZACA, aux difficultés de coordination dans la réalisation des infrastructures du Programme Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB), au renforcement des capacités des établissements d'enseignement privé et à l'exercice de la profession de vétérinaire. Face à ces préoccupations, le CNPB souhaite :

- Le renforcement du contrôle des dossiers de soumission, l'interdiction du cumul, la révision de la notion de moins disant et la transparence au niveau des marchés publics.
- L'implication du secteur privé dans le projet ZACA ;
- L'amélioration de l'aspect technique du volet infrastructure du PDDEB ;
- Le renforcement des capacités des établissements d'enseignement privé ;
- Une révision de la réglementation et un soutien de la profession de vétérinaire ;
- Des aménagements au niveau du fonctionnement du FAFPA.

MEBF

Elle a félicité le Gouvernement pour la mise en œuvre de certaines recommandations antérieures à savoir : la création du Centre de Formalité des entreprises (CEFORE) et l'adoption du nouveau code de travail.

Puis, elle a posé la problématique de la compétitivité et de la viabilité de l'industrie Burkinabé en termes de densité des procédures administratives. S'agissant de la stratégie de relance des investissements, elle propose la mise en place d'une agence de promotion des investissements, la convocation des états généraux de l'industrie Burkinabé et une attention particulière aux recommandations non satisfaites.

ARTISANS

Ils ont saisi l'opportunité de la rencontre pour rappeler que leurs difficultés demeurent malgré l'engagement politique exprimé par le Gouvernement. Ils ont justifié en partie ce constat par la non instauration de la carte de commerçant et du registre d'artisanat.

GPI

Pour le GPI, la décision d'investir repose sur la combinaison de plusieurs facteurs dont l'environnement socioéconomique, la fiscalité, le coût des facteurs, l'ensemble des mécanismes institutionnels de sauvegarde du tissu industriel et la compétitivité. Il relève cependant qu'il faut apporter des réponses relatives aux attentes sur les conditions de relance de l'investissement dans les secteurs productifs. Ainsi estime-t-il qu'il faut convoquer des états généraux de l'industrie pour une révision de la politique industrielle.

SCIMPEX

Il a salué le renforcement du dialogue entre le Gouvernement et le Secteur Privé et les ébauches de solutions à ses préoccupations. Cependant, il a insisté sur les difficultés liées aux contrôles du Laboratoire National de Santé Publique et des impôts.

S'agissant de ces difficultés, il s'agit de la redondance des contrôles et de leur coût. Il sollicite du Gouvernement, entre autres, la révision à la baisse des droits d'enregistrement et du taux de l'IRVM, la suppression totale de la retenue de la TVA opérée par les sociétés d'économie mixte, la réduction du taux de mutation à titre onéreux et des mutations à titre gratuit. Par ailleurs, ils ont regretté l'immobilisme du Gouvernement dans l'examen de leurs préoccupations.

LA COORDINATION DES TRAVAILLEURS

Elle a interpellé le Gouvernement sur le risque que courent les industries nationales et les consommateurs face aux importations frauduleuses et la nécessité de sauver les industries existantes.

Pour ce faire, elle propose :

- Un engagement réel dans la lutte contre la fraude ;
- La protection des industries existantes ;
- Un allègement de la pression fiscale ;
- L'organisation des états généraux sur les industries.

APBP/SECTION DE BOBO

L'Association Patronale des Boulangers et Pâtisiers du Burkina Faso / Section de Bobo-Dioulasso a relevé la lenteur dans le traitement de son dossier relatif à la demande d'augmentation du prix du pain ou de la baisse du prix des intrants auprès du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat. Elle a saisi l'occasion pour exposer de nouveau au chef du Gouvernement la détérioration sans cesse croissante du marché du pain.

Elle a souhaité une réaction prompte et efficace pour sauver le secteur de la boulangerie.

BTP

Le secteur des Bâtiments et des Travaux Publics a suggéré le renforcement de la capacité managériale des professionnels. Par ailleurs, il a souhaité :

- une amélioration des conditions de planification et d'attribution des marchés,
- une exonération totale sur 10 ans des équipements du BTP
- que les délais de règlements des marchés soient raccourcis,

Par ailleurs, il a rappelé l'évolution du phénomène de la fraude et de la corruption à plusieurs niveaux, notamment dans l'octroi des marchés publics. Pour ce faire, il a suggéré au gouvernement que des sanctions exemplaires soient prises à l'égard des personnes en sont coupables. Enfin, il a demandé au gouvernement de repenser le volet infrastructure du projet PDDEB.

ASSOCIATION DES ELEVEURS ET EXPORTATEURS DE BETAIL BURKINABE DE OUAGADOUGOU

Après avoir rappelé les efforts consentis par les pouvoirs publics, dans le domaine sécuritaire et alimentaire, pour soutenir les éleveurs, victime de la sécheresse et du grand banditisme, l'association s'est appesantie sur les difficultés qui assaillent ces membres. Pour se faire, elle est revenue sur les questions de sécurité foncière tant en milieu rural qu'en milieu périurbain, où elle préconise la création de domaines réservés aux activités d'élevage. Elle a également insisté sur la nécessité de faciliter l'accès aux financements, afin d'assurer une modernisation effective de l'activité, avec la création d'une banque de financement de l'élevage qui aura des taux d'intérêt et une politique de crédit adaptée à l'élevage. La fraude et le désenclavement routier des sites d'élevage ont également été abordés. En effet le développement de la fraude dans le secteur des huiles pourrait conduire à la perte des sous produits agro-industriels, indispensable au développement de l'élevage dans les conditions climatiques qui sont celles du Burkina.

GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EMBOUCHEURS MARCHANTS DE BETAIL ET VIANDE DE SYA

Après avoir fait le tour d'horizon de la situation de l'élevage au Burkina, le groupement a présenté ses acquis qui vont de l'organisation de la production à la commercialisation en passant par la formation de ses membres et l'expérimentation de divers moyens de transport permettant de rapprocher ses produits des marchés tant intérieurs que sous régionaux. Au titre des difficultés, le groupement est longuement revenu sur les retombés de la crise en Côte d'Ivoire, qui aurait eu pour conséquence des pertes cumulées de 726 695 500 FCFA. Tout en déplorant le silence des autorités face à leurs difficultés et doléances répétées, le groupement a fait six propositions de sorti de crise, parmi lesquelles on peut retenir, la modernisation des infrastructures, la sécurisation des produits exportés et la facilitation du transit routier et ferroviaire qui contribuent à renchérir les coûts de revient de leurs animaux sur les différents marchés. Il propose en outre la convocation d'un forum de relance de l'activité d'embouche qui associerait tous les protagonistes.

FEDERATION NATIONALE DES ARTISANS DU BURKINA FASO

La FENABF dans son intervention a rappelé le rôle, combien stratégique, joué par les artisans dans la production et la vie de tous les jours des populations. Malgré ce rôle majeur, l'artisanat national souffre d'un certain nombre de maux parmi lesquels, elle a énuméré l'insuffisance de dispositions réglementaires et organisationnelles permettant d'offrir un cadre adéquat de travail aux artisans. Pour donner au secteur les moyens de son plein épanouissement, la FENABF a proposé l'élaboration d'un code de l'artisanat, permettant de donner plus de lisibilité à la politique nationale en matière de promotion de l'artisanat, la facilitation de l'accès au financement et aux marchés publics, par l'adoption de mesures incitatives. Elle a formulé le vœu, de voir le gouvernement créer des espaces artisanaux dans chaque chef lieu de région, pour terminer son intervention.

INTERVENTION DU BARREAU

Dans son intervention, le barreau, témoin privilégié des décisions de justice, s'est appesantie sur la nature des décisions très souvent défavorable aux investisseurs. Cette situation est à l'origine d'une sorte de défiance vis-à-vis de l'appareil judiciaire. Le législateur national et sous régional, pour contourner cette difficulté, a été amené à prendre un certain nombre de mesures parmi lesquelles on peut citer, le code CIMA pour les dommages et intérêts, l'article 607 du code de procédure civil, certaines dispositions du code du travail burkinabé et la loi organisant le fonds séquestre. Il a terminé son intervention en faisant des propositions allant dans le sens d'assurer au secteur privé le bénéfice d'une sécurité judiciaire.

ORDRE DES PHARMACIENS

Le syndicat des pharmaciens dans son intervention a remercié le gouvernement à travers le Ministère de la santé pour la publication de la circulaire relative à l'exercice illégale de leur profession, tout en rappelant que cette circulaire devrait s'appliquer à toutes les structures de soins non compétentes. Il a en outre interpellé le gouvernement à la prise de décision vigoureuse pour la lutte contre la vente illicite de médicament, très souvent alimenté par les dons dont la gestion mérite la prise de mesures conservatoires. Pour finir, il a renouvelé son engagement à poursuivre la sensibilisation des populations sur les dangers des médicaments de rue.

COMMERCANTS DE POUYTENGA

Dans leur intervention, les commerçants de Pouytenga sont revenus sur les effets néfastes de la fraude et de la corruption, encouragés par la fiscalité de porte jugée élevée, sur l'investissement privé. Ils ont reconnu la qualité du travail abattu par la société civile, dans la lutte contre ces deux fléaux. Dans le domaine du transport routier, ils ont insisté sur la nécessité d'alléger les contrôles tant sur le territoire national qu'aux frontières, afin de le rendre plus fluide dans l'esprit d'une véritable intégration sous régionale. Pour terminer, ils ont émis le vœu de voir l'état les accompagner dans la construction de leur marché, plaque tournante du commerce dans les régions du centre est et de l'Est, et dans l'allégement des procédures administratives, qui contribuent au blocage de l'investissement privé.

OTRAF

Dans son intervention, le responsable de l'OTRAF a insisté sur la nécessité d'une véritable professionnalisation des acteurs du transport routier. Le respect de la réglementation en matière d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier devrait permettre d'assainir le secteur. Il a ensuite rappelé l'engagement de son organisation au côté du gouvernement dans le respect du poids à l'essieu des camions. Si cette situation permet d'assurer une utilisation durable des routes et des camions, l'OTRAF souhaite voir le gouvernement prendre en compte les coûts engendrés par le respect du poids à l'essieu sur les routes du Burkina.

ABAD

Dans son adresse, elle a rendu hommage au Gouvernement et à l'ensemble des partenaires de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé pour la tenue régulière de celle-ci. Analysant l'économie nationale, elle a relevé le fait que les indicateurs de santé économique sont bons, malgré la persistance des effets de la crise ivoirienne et mis cette situation satisfaisante au crédit d'une part, des activités de la MEBF et de la CCIA pour la bonne gestion du secteur privé. Elle estime que les efforts doivent être poursuivis et salue de ce fait le choix du thème lié à l'investissement. En situant la place importante du secteur privé dans la contribution du PIB national (70 %), elle rappelle le lien théorique établi entre investissement, croissance et développement économiques.

Ainsi, des propositions et des recommandations ont été apportées au regard de la faiblesse de la base économique, des richesses naturelles, du financement et les problèmes liés à l'insolvabilité liée au aux problèmes de trésoreries.

Il s'agit particulièrement de :

- L'initiation d'un forum national de l'investissement en vue de la définition d'un plan basé sur le programme industriel
- La création d'un marché financier plus adapté aux besoins des investisseurs
- L'amélioration de l'environnement des affaires par la relecture du régime fiscal général, l'harmonisation des politiques d'appui au secteur privé, la lutte contre la fraude et la corruption.
- Avant de terminer son propos, elle a souhaité un calendrier de réhabilitation du marché de Rood-Woko, des avantages spéciaux pour les entreprises de Bobo-dioulasso et la création des cours arbitrales

UNEEPL

L'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privés Laïc, dans son intervention a souligné la prise en compte de leur préoccupations lors de la rencontre des corps constitués avec le Chef de l'Etat et leur reconnaissance aux acteurs des établissements d'enseignement privé. Elle a souligné le fait qu'il s'agit d'une toute première opportunité pour leur association de s'exprimer devant les hautes autorités de l'Etat. Le principal point évoqué par l'association a été la fiscalité des établissements d'enseignement privé et l'IUTS des professeurs vacataires.

FIAB

L'apport de la Fédération Nationale des Industries de l'Agroalimentaire et de la transformation du Burkina a consisté a l'expression de leur satisfaction au regard des résultats atteints. Cependant, elle suggère une perfection des actions pour une accélération des investissements et partant de la croissance des PME/PMI, pourvoyeurs d'emplois.

Comme solutions aux préoccupations du secteur, elle propose la création d'un fonds d'investissement à taux d'intérêt accessible aux PME/PMI, la réduction du coût des facteurs de production en particulier, l'électricité, le fret aérien, la professionnalisation des entreprises, l'amélioration de la rentabilité des ventes et une subvention pour l'organisation des journées agroalimentaires.

ORDRE DES NOTAIRES

Le représentant de l'ordre des notaires après avoir décrit les pilier de l'économie nationale, a situé le Burkina dans le contexte économique international, caractérisé par la concurrence internationale, a indiqué l'impérieuse nécessité de la relance des secteurs productifs. Il a examiné la problématique de cette relance autour des points que sont : le financement, la fiscalité et les lourdeurs administratives.

APSAB

Les préoccupations de l'association Professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina porte sur la proposition de développement de nouvelles sociétés du tertiaire et une contribution pour le financement de l'investissement dans les secteurs productifs. En particulier elle insiste sur l'installation de haut débit en matière internet. En de l'intervention des groupements et association professionnelle, certains opérateurs économiques sont intervenus soit pour témoigner des difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités, soit pour apporter des contributions. Le PDG de la SAP a insisté sur le fait que malgré ses initiatives novatrices et les efforts entrepris la fraude constitue une véritable entrave au développement de son entreprise. Quant au PDG de SOPAM, il a évoqué les mesures d'accompagnement en l'occurrence les avantages fiscaux et des récompenses pour des opérateurs exemplaires. Le représentant des petits commerçants, lui a fait cas de la réhabilitation du marché Rood Wooko.

LE CERCLE DES JEUNES CHEFS D'ENTREPRISES

Le Cercle des Jeunes Chefs d'Entreprises Burkinabè engagé dans tous les secteurs d'activité économique, a salué le Gouvernement pour les dispositions récentes prises en faveur de l'accélération des formalités de création d'entreprises.

Il a ensuite ses préoccupations en terme de problématique d'accès au financement, forte pression fiscale de souhaité l'encouragement l'actionnariat national lors de la privatisation des entreprises d'Etat. Il a par ailleurs plaidé en faveur de la création d'un fonds de lutte contre la fraude et la corruption, gangrène qui menace de paralyser l'économie nationale.

Le Cercle des Jeunes Chefs d'Entreprises Burkinabè a interpellé le Gouvernement sur la problématique d'accès au financement, l'épineuse pression fiscale et souhaité l'encouragement et l'actionnariat national lors de la privatisation des entreprises d'Etat.

Enfin, il a plaidé en faveur de la création d'un fonds de lutte contre la fraude et la corruption.

En réponse à ces préoccupations, le gouvernement a donné les éléments de réponses et d'informations ci-après :

Au titre du Ministère des Postes et Télécommunications

Le Ministre des Postes et Télécommunications a indiqué que les services de télécommunications pourront dans les deux (2) prochains mois, mettre à la disposition des usagers, l'Internet à haut débit.

Au titre du Ministère des Ressources Animales

Pour ce qui concerne les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, le Ministre des Ressources Animales a indiqué que beaucoup d'efforts ont été déjà faits en direction des différents acteurs pour apaiser le climat.

Il a par ailleurs relevé que la question est très complexe, mais des réflexions sont en cours pour l'adoption des derniers décrets d'application de la loi relative au pastoralisme au Burkina Faso adoptée en novembre 2003.

Il a en outre rappelé que tous les acteurs devront toujours travailler ensemble afin de trouver des solutions définitives à ces conflits.

Au titre du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Concernant les déguerpissements des mécaniciens de certaines artères de la ville de Ouagadougou, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a d'abord rappelé qu'il est des prérogatives des maires d'assurer la police administrative afin de veiller à la tranquillité des citoyens.

C'est dans l'exercice de ces prérogatives qu'un schéma d'aménagement urbain a été mis en place et détermine les zones où chaque secteur d'activité doit s'exercer. C'est pourquoi, les garagistes et mécaniciens de la ville de Ouagadougou ont été invités à déménager à l'extérieur de la ville de Ouagadougou sur le site qui leur a été attribué.

Quant aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, le Ministre a reconnu la complexité du problème et a salué la volonté de chacune des parties à dialoguer. Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a fait noter que le gouvernement a marqué sa ferme volonté par son implication à la recherche de solutions durables.

➤ **Au titre du Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat**

Le Ministre des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat répondant aux questions sur le bitumage des routes a expliqué que l'étude de faisabilité ainsi que les études techniques relatives à la route Bobo-Dioulasso-Diébougou sont achevées.

Des requêtes ont été présentées à certains bailleurs de fonds en vue du financement dudit tronçon.

S'agissant du tronçon Ouagadougou-Kongoussi, il a rassuré les participants que ce tronçon va être bitumé ; par contre celui de Kongoussi-Djibo sera aménagé en route en terre. Il a souligné que le gouvernement a déjà fourni de gros efforts pour relier le Burkina Faso aux différentes capitales voisines par des voies bitumées ; ce qui répond au souci de l'intégration régionale.

Concernant les espaces à aménager, le Ministre a indiqué qu'il existe un schéma d'aménagement qui prévoit déjà les aménagements souhaités par la Fédération des Industries Agro-alimentaires du Burkina (FIAB).

➤ **Au titre du Ministère de l'Economie et du Développement**

Le Ministre de l'Economie et du Développement tout en soulignant l'importance des contrats d'objectifs, a précisé que leur mise en œuvre n'a pas connu une avancée significative le processus est un peu complexe. Il faut pour cela, identifier des professions déterminées et volontaires pour aller à ce partenariat.

Incessamment, un appel à candidature sera lancé aux professions qui souhaitent avoir ce partenariat Etat/Secteur Privé.

➤ **Au titre du Ministère de la Justice**

Concernant la création des Tribunaux de commerce, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux a indiqué que les questions commerciales sont tranchées au niveau des juridictions existantes.

Toutefois, la création de tribunaux de commerce est une suggestion qui fera l'objet d'une étude qui sera lancée avec l'appui de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso.

Concernant la barémisation des dommages et intérêts en matière de conflit de travail, il a indiqué que la préoccupation est très pertinente et nécessitera une étude de faisabilité au niveau de notre pays ; cette étude devra tenir compte des instances communautaires existantes.

Il a par ailleurs invité le Barreau à apporter sa contribution à cette étude.

Concernant l'exercice illégal de la profession de pharmacien, le gouvernement a indiqué qu'au delà de la circulaire, l'implication de tous les acteurs dans la lutte est nécessaire.

En ce qui concerne l'environnement juridique et judiciaire, le gouvernement a réaffirmé sa volonté d'améliorer cet environnement.

Pour ce qui est du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le Garde des Sceaux a indiqué que la notion de commerce général est une approche globale. Il a par ailleurs rappelé l'existence d'une nomenclature des activités. Cependant, la question de la clarification des mentions devant figurer dans le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier fera l'objet d'une réflexion de concert avec les différents départements ministériels concernés.

➤ **Au titre du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie**

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a indiqué qu'un dispositif réglementaire visant à la protection de l'environnement existe et qu'il appartient aux acteurs du secteur privé dans le cadre de leurs investissements et activités de se rapprocher des services techniques pour connaître les outils mis en place : études, notices ou audits d'impact sur l'environnement.

Par ailleurs, il a indiqué que le gouvernement a mis en place un fonds de dépollution industrielle qui est à la disposition des acteurs du développement.

➤ **Au titre du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse**

Concernant l'augmentation du temps légal du travail, le Ministre en charge de l'emploi a indiqué qu'il s'agit d'une question qui nécessite une réflexion concertée des différents acteurs. Le gouvernement reste ouvert à cette réflexion.

➤ **Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat**

Les réponses suivantes ont été apportées :

La révision du Code des Investissements est en cours. La lenteur constatée est justifiée par la nécessité pour l'administration de rapprocher certains points de vue.

En ce qui concerne le soutien à l'industrie nationale, le gouvernement a toujours joué sa partition en fonction de ses moyens. Le soutien à l'industrie nationale a toujours été un souci constant du gouvernement.

Répondant au souci exprimé par les opérateurs économiques de participer au capital des entreprises à privatiser, le Ministre a rassuré les participants que ce souci a toujours été pris en compte, en atteste la publication régulière des offres de privatisation.

Pour ce qui est de l'attractivité du Burkina Faso pour les investissements étrangers, le Ministre a rassuré les participants qu'elle est réelle au regard du nombre sans cesse croissant des installations dans notre pays d'entreprises à capitaux étrangers.

En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures d'accueil des activités industrielles, le processus est en cours et un Comité interministériel a été créé à cet effet.

En ce qui concerne l'institutionnalisation des journées agroalimentaires, le Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat a indiqué que les réflexions sont en cours.

Répondant au souhait de voir le Centre des Guichets Uniques délivrer les agréments techniques, le Ministre a indiqué que la question sera examinée en concertation avec toutes les administrations concernées.

Pour ce qui est de la professionnalisation des différents secteurs d'activités, une réflexion sera menée par l'ensemble des départements ministériels compétents.

➤ **Au titre du Ministère des Finances et du Budget**

Le Ministre des Finances et du Budget a salué le partenariat effectif entre son département et le secteur privé. Il a ensuite félicité le secteur privé pour sa compétence qui a été reconnue par nos partenaires qui ont visité récemment notre pays.

Il a par ailleurs attiré l'attention du secteur privé sur le fait que sur le volume total des importations, près de 50% ne donne pas lieu à perception de droit de douane.

Il a également rappelé qu'à travers le code des investissements, il est octroyé de nombreux avantages fiscaux dont le corollaire est la non-perception d'impôts pendant plusieurs années.

Malgré tout cela on constate avec beaucoup d'amertume l'existence de faux notamment en matière de :

- mention de la formalité d'enregistrement de marchés (circuits parallèles) ;
- cautions bancaires et des garanties au niveau des marchés publics ;
- dissimulation des activités ;
- minoration du chiffre d'affaires ;
- certificat national de conformité.

En outre, il a relevé que de nombreuses comptabilités sont peu probantes ; ce qui conduit inévitablement à des contrôles fiscaux ; lesquels engendrent très souvent des redressements fiscaux importants dus aux refus de fournir des informations demandées.

Il a précisé également que la qualité des déclarations fiscales, non seulement laisse à désirer, mais ne sont pas déposées à bonne date. Or ce sont les impôts, droits et taxes recouvrés qui permettent au Trésor Public de régler à bonne date les entreprises.

Par rapport aux délais de paiement, il a fait remarquer qu'un travail important a été accompli ces dernières années qui a permis de les raccourcir. Ce délai qui était anciennement de 90 jours, oscille aujourd'hui entre 29 et 45 jours pour un dossier complet.

S'agissant de l'acompte de l'impôt sur les bénéfices de 2%, il a été rappelé que la fourchette de taux au niveau communautaire est comprise entre 1 et 3%. Il s'ensuit que le taux de 2% respecte la norme communautaire et se situe dans la moyenne. Néanmoins, il est envisagé la réduction de ce taux pour les importations qui seront effectuées par le secteur formel.

En ce qui concerne la base taxable des droits d'enregistrement des marchés, il a été précisé que la base retenue pour la liquidation des droits est hors taxe depuis deux ans.

Quant à la fiscalité des établissements d'enseignement et l'IUTS dû au titre des rémunérations versées aux vacataires, la réflexion est très avancée et les résultats seront disponibles très prochainement.

Pour ce qui est de l'exclusion de la Direction Générale des Impôts de la commission chargée de constater le démarrage des activités des entreprises bénéficiant d'un agrément au code des investissements, il a été relevé que cette Direction participe à ladite commission en sa qualité de membre de la commission nationale des investissements ; commission dans laquelle on fait appel à sa compétence en matière de fiscalité intérieure. L'agrément engendrant des avantages fiscaux, il paraît tout à fait logique que les services des impôts soient associés à toute constatation devant déboucher sur l'octroi d'avantages fiscaux en phase d'exploitation.

Pour les remises des redressements fiscaux demandées, il a été rappelé qu'il a été consenti des réductions d'impôts de près de 70%. Aussi, l'octroi d'une remise totale reviendrait à encourager ce genre de comportement.

En ce qui concerne la souplesse demandée pour les entreprises de Bobo-Dioulasso, il a été précisé que la réglementation a un caractère national et ne permet pas ce genre de discrimination.

S'agissant des droits d'enregistrement sur l'augmentation de capital, il est envisagé une réduction significative du taux.

Pour la catégorisation des produits, il a été précisé qu'elle se fait dans un cadre communautaire, en l'occurrence le Tarif Extérieur Commun (TEC). Il a été rappelé qu'un produit pouvait être une matière première pour une entreprise et un produit fini pour une autre.

En ce qui concerne l'exonération fiscale et douanière sur dix ans demandée par le syndicat du bâtiment et travaux publics, il a été souligné que cela peut se faire à travers des programmes spécifiques et ce, dans le cadre d'une loi de finances qui ne peut en tout état de cause excéder un an.

Pour ce qui est de l'exportation des céréales, il a été rappelé à l'attention des participants qu'elle n'est pas soumise à une taxation. Par contre, pour leur importation, il est important de se munir de tous les documents nécessaires notamment le certificat d'origine.

En ce qui concerne la transparence dans les marchés publics, il a été porté à l'attention des opérateurs économiques que le Burkina Faso est l'un des pays le plus transparent en matière de marchés publics. En effet, c'est le pays où les avis et les résultats sont publiés, où il existe des possibilités de recours, où les soumissionnaires participent à l'ouverture des offres

Quant à l'imposition des prix, il a été rappelé que les prix ne sont pas proposés par l'administration mais plutôt par les soumissionnaires (fournisseurs).

S'agissant du cumul de marchés par un seul opérateur, il a été précisé qu'il n'existe aucune restriction dans la réglementation des marchés publics en la matière.

En ce qui concerne la médiatisation des actions de lutte contre la fraude, il a été relevé qu'il est plutôt intéressant de le faire pour les situations dans lesquelles les agents ont fait preuve de perspicacité ou de bravoure.

Pour conclure les débats, le Premier Ministre a pris les engagements suivants pour marquer la volonté du gouvernement de soutenir le secteur privé :

En matière de droits d'enregistrement

- la fixation à 6 000 F CFA des droits d'enregistrement des actes constitutifs et modificatifs de sociétés ;

- la baisse de moitié des droits d'enregistrement sur les contrats de location, brevets, marques, licences, procédés de fabrication, etc.

Au titre du prélèvement de l'acompte BIC :

- la réduction de moitié (2 à 1 %) au profit des importateurs du secteur structuré pour leurs importations ;
- la fixation à 5 % du taux du prélèvement pour le secteur informel et les importateurs occasionnels.

Pour ce qui est de l'Attestation de Situation Fiscale (ASF) : suppression de la mention du destinataire, mais exigence de présentation de l'original, qui sera établi pour une validité de trois mois.

Les projets de loi consacrant ces orientations seront préparées et soumises à l'Assemblée Nationale.

Au titre du partenariat Gouvernement/Secteur Privé :

Il a souligné la nécessité d'élaborer une Charte de bonne conduite.

Le Comité Technique Paritaire a été invité à examiner les projets de cette charte de bonne conduite qui lui seront soumis par les organisations professionnelles à travers le bureau consulaire de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso.

Le gouvernement a marqué son accord pour l'organisation des états généraux de l'industrie et a mandaté le Comité Technique Paritaire d'examiner les modalités pratiques de sa tenue.

En marge de la rencontre, le Premier Ministre, accompagné de la délégation gouvernementale et du secteur privé a visité les sociétés WINNER INDUSTRIE et CIPAM à qui il a prodigué des conseils et ses encouragements.

Le lendemain 9 juillet 2005, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a participé à l'émission « Forum économique » qui a été diffusée en directe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Bobo-Dioulasso. Le thème central était l'avenir des unités industrielles menacées par le développement de la fraude et de la concurrence déloyale.